



COMITÉ DE LA CHARTE

DU DON EN CONFIANCE

RAPPORT ANNUEL

RAPPORT MORAL - RAPPORT D'ACTIVITÉ - RAPPORT FINANCIER

2 0 1 3



COMITÉ DE LA CHARTE
comitecharte.org

15/17 rue Albert 75013 Paris
Tél : 01.53.36.35.02/03
ccharte@comitecharte.org - www.comitecharte.org

Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.



p.14

Le rapport moral du président

Faits marquants & chiffres-clefs de l'année 2013
L'année 2013 en bref

p.4

p.8

p.9

1 AU SERVICE DES DONATEURS & DU PUBLIC

p.10

La déontologie

p.12

Une nouvelle marque qui prend ses marques...

p.14

6^{ème} édition du baromètre de la confiance

p.15

Une présence affirmée dans les médias en 2013

p.16

Participation au 8^{ème} Forum national des associations
et fondations et aux 21^{ème} Assises du mécénat

p.19

Bilan du développement en 2013

p.20

2 AU CONTACT DES ORGANISATIONS AGREES

p.21

Un agrément sélectif p.22

Un contrôle continu p.24



p.22

p.29



3 VIE ASSOCIATIVE DU COMITE

p.27

Adoption du projet associatif du Comité	p.28
Vie des bénévoles	p.29
127 bénévoles au Comité	p.32
78 organisations agréées	p.34
Relations avec les membres	p.36
Le Comité dans son environnement	p.37
A propos de la gouvernance du Comité	p.38

Rapport financier

p.42

Le mot du trésorier	p.44
Analyse et commentaires des comptes	p.45
Bilan et compte de résultat	p.47



p.32

p.19

- Rapport
moral

“ 2013, une année contrastée ”

Une étape majeure, l'adoption du projet associatif.

La demande avait émergé à partir des questions soulevées par les changements intervenus depuis 2010. L'élargissement du périmètre, le renforcement des exigences déontologiques, le resserrement de la discipline, la promotion de la marque d'agrément et les débats sur la gouvernance renvoyaient au besoin de revisiter les fondamentaux de notre activité.

Le travail réalisé sous l'impulsion d'Edith Archambault et de Nathalie Blum - avec le support et la plume de François Genest - a permis de réaliser l'improbable, c'est-à-dire le rassemblement des esprits autour d'un texte court, dense, net et exhaustif. La méthode suivie s'est révélée efficace, en prenant le temps du débat, en associant toutes les parties, tant bénévoles qu'organisations membres, en organisant le polissage du texte par cercles concentriques, en jouant la carte de la transparence.

Toutes les questions ont été abordées, y compris celles qui pouvaient fâcher ; la mise en perspective a permis de se recaler par rapport au projet des fondateurs en s'inscrivant dans la dynamique du futur grâce à l'implication personnelle de nombreux responsables associatifs. L'Assemblée générale de juin, en se prononçant sur le texte, a consacré la maturité de notre institution. Le projet associatif porté par l'unité des membres constitue un point d'appui solide dans les changements qui se dessinent pour l'économie sociale et solidaire.

L'avènement de la nouvelle marque d'agrément, fait saillant de 2013

Soigneusement préparée avec le concours des meilleurs experts, en coordination avec les spé-



Gérard de La Martinière
Président du Comité de la Charte

cialistes du secteur, l'image projetée par le nouveau dessin répond parfaitement à ce que nous voulions : lisibilité, reconnaissance, signification immédiate, sécurisation.

La nouvelle marque a été adoptée par les acteurs concernés, s'est installée dans le paysage de l'imagerie publicitaire, a atteint d'emblée un niveau d'appréhension équivalent à celui de l'ancienne, commence à produire des effets dans la relation avec le public et représente un atout-clé pour accentuer la différenciation qualitative. En témoigne la multiplication des contacts pris avec le Comité, y compris par des acteurs très éloignés du cercle d'origine, pour explorer les voies d'accès à ce qui devient un *must* incontournable.

Après un lancement réussi, reste à accélérer le mouvement d'acquisition de la notoriété. Les campagnes de fin d'année menées par les organisations membres y ont contribué de manière très visible ; d'autres initiatives sont à imaginer pour pousser les feux de la reconnaissance par le public.

Pas de relâche dans l'approfondissement déontologique

L'ambitieux programme de mise à jour de notre référentiel s'est poursuivi avec l'adoption des textes sur les organisations complexes et sur les legs et autres libéralités. La forte participation au groupe de travail réuni sur ce dernier objet souligne l'utilité de tels chantiers qui participent de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques souhaité par les organisations membres. Le nouveau projet visant à organiser la transparence de la gouvernance a également progressé dans un contexte apaisé qui augure bien de son ...

... aboutissement et permettra au secteur associatif de combler son retard en la matière.

La priorité va désormais être donnée à la refonte de notre référentiel en vue de sa modernisation : sans modifier le contenu des engagements inclus dans la Charte, l'exercice vise à produire une nouvelle présentation plus simple, plus claire, plus cohérente et plus facilement utilisable par tous ceux qui en assurent l'application ; il s'agit de mieux intégrer l'usage des nouvelles technologies de documentation et de consultation.

Les scories qui seront identifiées lors de ce balayage pourront faire l'objet de mesures d'ajustement, mais l'idée générale reste celle d'une pause dans l'enrichissement du référentiel pour permettre une meilleure assimilation des nouvelles exigences, comme celle du contrôle interne. Nous continuerons de porter attention à l'adaptation de nos règles au développement de la collecte Internet.

Le renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'Etat a confirmé en 2013 l'intérêt public de la mission d'éclairage assumée par le Comité.

Dans un environnement marqué par la montée des risques, le devoir de vigilance mentionné dans le rapport moral 2012 revêt toujours plus d'acuité. Le bilan 2013 témoigne d'une sélectivité accrue : deux démissions suite à injonctions, mais aussi un refus de premier agrément, une suspension d'instruction, plusieurs renoncements de candidature, illustrent le fait qu'on ne vient pas se procurer un label au Comité et qu'il n'y a pas de situation acquise.

“ L'agrément se mérite et constitue la récompense d'un effort de conformité à renouveler en permanence. ”

Cette sélectivité n'est pas inspirée par une attitude de frilosité. Nous savons, lorsque nous délivrons un premier agrément, que nous prenons un risque ; il est rare en effet qu'une organisation candidate soit en ligne avec l'ensemble des prescriptions de la Charte. Au terme d'une analyse approfondie, il faut se forger un jugement

sur sa volonté et sa capacité de se mettre en règle et faire confiance à ses dirigeants. A un moindre degré c'est aussi ce qui se passe lors d'un renouvellement car il est bien rare qu'il n'y ait pas d'écart relevé dans le rapport triennal.

Les organes dirigeants du Comité mesurent leurs risques et assument leur responsabilité selon la répartition des rôles inscrite dans les Statuts. Ils visent l'impartialité, l'objectivité, l'équité et l'homogénéité dans la succession de leurs décisions. Ils entendent également rester fermes sur les positions qu'ils ont adoptées, même dans les cas où un déferlement médiatique met momentanément en cause une organisation bénéficiaire de l'agrément. Que ce soit dans l'exercice du contrôle, dans la délivrance des agréments ou dans l'instruction des candidatures, la motivation, l'engagement et le professionnalisme de nos bénévoles constituent l'élément essentiel de la valeur ajoutée du Comité au service du public et en accompagnement de nos membres. Un suivi attentif de leurs travaux, l'adoption de méthodes éprouvées, l'introduction de la formation permanente, une cohésion renforcée autour de leurs responsables font progresser la qualité de nos prestations. Leur constance et leur implication représentent un gage de solidité de notre organisation, particulièrement précieux lorsque celle-ci se trouve ébranlée par des accidents de parcours.

2013 fut une année d'épreuve pour la petite équipe de permanents secouée par le départ du directeur général. Il faut rendre un hommage appuyé au travail réalisé par Patrick Baquin et Mathilde Cuchet-Chosseler et nos assistantes, Christine Berlincourt et Nadia Bensalem, pour assurer la continuité du service dans ces circonstances adverses et remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour nous aider à passer le cap. La nomination de Nathalie Blum comme directrice générale du Comité nous permet de relancer le mouvement et de relever le défi d'une année 2014 où il y a tant à faire pour remplir les attentes de notre environnement et contribuer efficacement à la promotion de la générosité publique •

Passage de relais à la présidence de la Commission d'agrément du Comité

Adoption du projet associatif du Comité

3 nouvelles organisations agréées

AIDES
Le Rire Médecin
Action Enfance

2 organisations ont quitté le Comité :
Sol en Si
Aide et Action France

86 membres
(78 organisations et 8 personnalités qualifiées)

Adoption de 2 nouvelles règles déontologiques portant sur les **organisations complexes** et les **legs et autres libéralités**

127 bénévoles

4 à 6 salariés

680 k€ de budget annuel

Organisation d'un espace "**générosité, philanthropie et mécénat**" et d'une **conférence commune** au Forum national des associations et fondations en partenariat avec France générosités, Admical et l'Association Française des Fundraisers

Lancement de la nouvelle marque d'agrément :



Une équipe permanente en sous-effectif (indisponibilité du directeur général, départ de la chargée de mission nouvellement recrutée)

*Les événements
qui ont
rythmé la vie du
Comité
en 2013*



Réunion annuelle des bénévoles - 08/10/13

Janvier

Lancement de la nouvelle marque d'agrément Vœux du Comité

Février

21 février : agrément de AIDES et adoption d'une modification des règles déontologiques relatives aux organisations complexes

Mars

20 mars : Sol en Si quitte le Comité

Avril

11-12 avril : participation aux 21^{ème} Assises du mécénat

24 avril : Assemblée générale ordinaire et agrément d'Action Enfance (ex Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants)

Mai

16 mai : participation à la conférence "Fédérations :

comment aider vos membres à se lancer dans la collecte de fonds privés ?" à l'initiative du Crédit coopératif

Juin

20 juin : seconde Assemblée générale ordinaire, adoption du projet associatif et du plan stratégique 2014-2016

27 juin : agrément du Rire Médecin

Eté

24 juillet : nomination de Jean Chevallier à la présidence de la Commission d'agrément, en remplacement de Philippe Moisand

5 août : suspension de l'agrément d'Aide et Action France

Septembre

12 septembre : Aide et Action France quitte le Comité

17 septembre : indisponibilité du directeur général pour cause de maladie

24 septembre : adoption de nouvelles règles déontologiques sur les legs et autres libéralités

Signature d'une nouvelle convention pluriannuelle avec l'Etat

Octobre

8 octobre : réunion annuelle des bénévoles

24 octobre : publication des résultats du 6^{ème} baromètre de la confiance et, dans le cadre du 8^{ème} Forum national des associations et fondations, organisation d'un espace "générosités, philanthropie et mécénat" et d'une conférence commune

Novembre

21 novembre : réunion annuelle des référents des organisations membres

Arrivée du Comité sur les réseaux sociaux •

- Rapport
d'activité



1

Au service des
donateurs et
du public

Adoption de nouvelles règles déontologiques

Organisations complexes

Pour rappel, l'évolution importante, ces dernières années, de l'environnement juridique et fiscal du secteur, avec notamment la création des fonds de dotation d'une part, et la complexification croissante des organisations regroupant diverses structures juridiques, d'autre part, avait conduit en 2010 à la remise en chantier du texte d'application de la Charte (TAC) III ; l'objectif était une meilleure adaptation à la situation de "galaxies" de maintes organisations agréées par le Comité, ou candidates à l'agrément. Les travaux du groupe avaient abouti en 2012 à l'établissement d'une proposition de critères pour une détermination négociée du périmètre de l'agrément. A l'issue de la consultation publique et des membres qui s'était déroulée à l'automne 2012, le projet a été à nouveau soumis au comité de déontologie début 2013 puis au Conseil d'administration qui l'a adopté en sa séance du 21 février 2013.

Legs et autres libéralités

Pour mémoire, différents constats avaient amené le Comité à ouvrir au second semestre 2011 un chantier de déontologie sur le sujet des legs et autres libéralités :

- la sensibilité du sujet (ciblage sur les personnes âgées, respect du droit des héritiers...),
- la durée potentiellement très longue du cycle de dénouement,
- le besoin de professionnalisme et les risques associés aux particularités de cette source de financement qui prend une part de plus en plus importante dans les ressources de certaines organisations faisant appel à la générosité publique.

Les textes déontologiques du Comité étaient peu développés sur le sujet des legs, même s'ils abordent de manière plus générale la question de la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds. Ainsi, cette réflexion sur les legs s'est inscrite dans une volonté :

- de mieux identifier les questions d'ordre déontologique soulevées par les activités de recueil et d'emploi des legs, et donc d'explorer toute la

chaîne qui va de la prospection à l'utilisation des legs en passant par la conclusion, l'acceptation, la mise en œuvre, la délivrance etc.,

- de compléter les textes déontologiques du Comité pour mieux prendre en compte les attentes et préoccupations des testateurs, des familles et du public.

Ces travaux avaient abouti en 2012 à la formalisation d'un projet de nouveau texte d'application de la Charte (TAC), présenté au groupe de travail initial le 23 janvier 2013 puis à l'ensemble des organisations membres et des bénévoles le 10 avril 2013. Après examen par le comité de déontologie puis soumission au Conseil d'administration pour validation, le projet a fait l'objet d'une consultation publique et des membres sur une phase de deux mois. A l'issue de cette consultation, après examen à nouveau par le comité de déontologie, le projet de texte a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 septembre 2013. Il a été promulgué le 1er octobre et est désormais applicable par tous les membres du Comité dans les 18 mois suivant sa promulgation, soit le 1er avril 2015 au plus tard.

2 nouveaux chantiers

Gouvernance des organisations

Le projet de règles émanant du groupe de travail, constitué dans le cadre du premier chantier dédié à la gouvernance des organisations mené par le Comité en 2010-2011, avait soulevé nombre de questionnements et provoqué de fortes critiques de la part de plusieurs membres, ce qui avait conduit le Conseil d'administration à retirer sa proposition, tout en considérant néanmoins que le sujet demeurait un enjeu de première importance pour nourrir la confiance des donateurs et que le Comité devait conserver l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques en la matière. C'est dans cette logique que les travaux ont repris en 2013.

Pour engager la réflexion collective sur cette proposition, un groupe de travail a été constitué, dont le pilotage a été confié à Didier Ponsot, président de la fondation ATD Quart-Monde, et à André Hochberg, administrateur de la Fondation ARC, avec pour mission de privilégier une approche ...

... visant à organiser la transparence sur le modèle de gouvernance descriptive et pédagogique des règles et pratiques suivies par chaque organisation, respectant ainsi la diversité des modèles, l'histoire et la liberté associative, tout en permettant aux donateurs de juger de la qualité de chaque modèle. Le groupe de travail s'est réuni 4 fois (17 avril, 22 mai, 25 juin et 11 septembre 2013). Le texte a été présenté lors d'une réunion élargie à l'ensemble des organisations membres et des bénévoles le 20 novembre. Le Conseil d'administration du 13 février 2014 a validé le projet et lancé une consultation publique et des membres.

Publication des rémunérations des dirigeants salariés

Le Comité a constaté à de nombreuses reprises, notamment à l'occasion de l'enquête de conformité au référentiel déontologique des organisations membres menée auprès des contrôleurs du Comité

en 2011, mais également lors de l'examen des rapports, que la discordance intervenue entre la règle relative à la publication des 5 plus hautes rémunérations (TAC I.1.5) et le cadre légal d'obligation de publication des 3 plus hautes rémunérations s'appliquant depuis 2006 à certaines associations était source de confusion. Elle peut également amener certaines organisations agréées à éluder l'engagement de transparence souscrit à l'égard du Comité. De ce fait, ce dernier s'est saisi en 2013 de cette question.

Sur la base de l'analyse réalisée par le comité technique, le comité de déontologie du Conseil a proposé au Conseil d'administration d'adopter une modification du libellé de la règle actuelle de manière à la mettre en conformité avec le dispositif légal. Le Conseil d'administration a validé la proposition du comité de déontologie en sa séance du 28 novembre 2013 et décidé de lancer une consultation publique et des membres à ce sujet sur une période de deux mois •



Réunion du groupe élargi sur la gouvernance des organisations - locaux de la Fondation ATD-Quart monde - 20/11/13

🔗 **Toute l'actualité des évolutions déontologiques du Comité sur :**

<http://www.comitecharte.org/deontologie/contributions-la-reflexion-et-mise-jour-de-la-deontologie>



Un chantier important de modernisation du référentiel déontologique sera lancé en 2014. Ce chantier a été ouvert par le Conseil d'administration du 24 septembre 2013, conformément au plan d'action adopté avec le plan stratégique par l'Assemblée générale du 24 avril 2013, dans le but de rendre le référentiel déontologique du Comité plus cohérent, lisible, facile d'utilisation et accessible.

Il a été clairement spécifié lors de cette Assemblée générale qu'aucune adjonction ou suppression ne serait faite dans le cadre de ce chantier. Le cahier des charges a d'ores et déjà été élaboré par le comité de déontologie et validé par le Conseil d'administration.

“Don en confiance” : la nouvelle marque d’agrément du Comité de la Charte

C'est une nouvelle marque d'agrément qui figure à compter de début janvier sur les affiches, appels à dons et sites Internet des associations et fondations membres du Comité de la Charte du don en confiance :



En effet, cette nouvelle marque d'agrément remplace la précédente, de forme rectangulaire, qui apparaissait sur les outils de communication des organisations membres.

En 2011, sous l'impulsion de son président, Gérard de la Martinière, le Comité a initié un travail de modernisation de sa marque d'agrément. Avec l'objectif de faciliter la compréhension de la marque par le grand public et d'en renforcer la valeur ajoutée pour le Comité et les organisations membres, cette nouvelle marque d'agrément a pour ambition de véhiculer l'image d'un visuel basé sur un graphisme

plus moderne, une visibilité plus marquée et un message se situant d'emblée dans le champ de la garantie.

La nouvelle marque d'agrément a été conçue de concert entre le Comité, les associations et fondations membres du Comité (via les directions de communication) et le concours *pro bono* de l'agence Carré Noir (agence de design du groupe Publicis).

Cet événement dans la vie du Comité de la Charte est l'occasion de rappeler que tous les donateurs peuvent donner en confiance aux associations et fondations qui ont reçu l'agrément, dans la mesure où :

- elles s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions de la Charte de déontologie et que les contrôles exercés par le Comité n'ont pas révélé de manquement à cet engagement,
- leur dirigeants sont recommandables, en ce sens qu'ils exercent leur mandat avec honnêteté et de façon désintéressée, en ayant le souci de la régularité statutaire,
- les moyens dont elles disposent sont utilisés dans le cadre d'une gestion rigoureuse,
- la communication qu'elles déploient s'inscrit dans le respect de la personne humaine, tant pour celles qui en sont l'objet que pour les destinataires,
- elles pratiquent la transparence, c'est-à-dire qu'elles disent bien ce qu'elles font et font bien ce qu'elles disent.

Selon le baromètre de la confiance 2013, la marque d'agrément atteint pour sa 1^{ère} année d'existence le même score que l'ancienne en 2007. Egalement, elle incite à s'informer davantage sur les organisations et à faire davantage confiance aux organisations (+ 10 points par rapport à 2011) •



La confiance se maintient et la sollicitation est modérément critiquée

Le Comité de la Charte avait lancé en 2007 avec TNS SOFRES un baromètre visant à mieux comprendre et à mesurer la confiance des Français à l'égard des associations et fondations. Cette 6^{ème} édition, au-delà des confirmations de tendances de 2012 (confiance et place plus importante des réseaux sociaux), apporte de nouveaux enseignements sur l'importance des dons en nature et la perception de la sollicitation.

Une confiance qui se maintient, le contrôle qui reste le levier principal

52 % des Français ont confiance dans leurs associations et leurs fondations. Un chiffre en légère baisse par rapport à 2012 (56 %) mais appréciable étant donné le climat général de suspicion, notamment de dévalorisation de l'action politique (14 % accordent leur confiance aux partis politiques).

Les leviers de la confiance demeurent, avec loin devant, le contrôle (77 %) puis la rigueur de la gestion (70 %) et l'efficacité des actions (70 %). Cette année une attente de dialogue soutenue chez les donateurs *via* les blogs et les réseaux sociaux est également constatée (35 %, + 5 points par rapport à 2012).

L'importance des dons en nature : une expression du potentiel de générosité

Le potentiel de générosité est là : si seulement 1 Français sur 2 déclare donner de l'argent aux as-

Plus d'informations sur les résultats du 6^{ème} baromètre de la confiance :

www.comitecharte.org/observatoire-de-la-confiance

sociations et fondations (49 %), l'habitude de don en nature semble nettement plus répandue (72 % des donateurs).

Conjoncture économique oblige, ces dons sont importants et indispensables à certaines organisations pour remplir leurs missions sociales. Il est à noter que ces dons émanent majoritairement des femmes (78 %) et qu'elles sont sensiblement plus jeunes que les donateurs en argent en général (35/49 ans vs les 50 ans et plus).

Que pensent les donateurs de la façon dont ils sont sollicités ?

Si le démarchage téléphonique irrite près d'1 Français sur 2, les autres formes de sollicitation pratiquées par les organisations qui font appel aux dons ne semblent pas mal perçues par le grand public. Un certain malaise existe toutefois parmi les donateurs concernant les courriers de sollicitation contenant des gadgets, des petits cadeaux (41 %) et les courriers trop luxueux (38%).

Les résultats de cette enquête ont été repris notamment par *La Croix* dans son numéro paru le jour du Forum national des associations et fondations et distribué sur le salon (cf.p.19) •

“ La générosité reste présente malgré la crise et la confiance continue de la nourrir. Nous avons encore collectivement un potentiel de générosité à exploiter et c'est cet effort commun de sensibilisation, de transparence, de rigueur, d'innovation qui permettra d'alimenter le courant de générosité dont notre société a besoin. ” Gérard de la Martinière, président du Comité de la Charte





162
retombées
médias
en 2013

dont une soixantaine également réparties entre la presse nationale et la presse régionale dans les éditions papier et web des différents titres. La presse quotidienne (La Croix, Les Echos, La Tribune, L'Est Républicain, la Dépêche, le Progrès) est bien représentée avec une légère prépondérance des parutions dans les magazines, qu'ils soient généralistes (Figaro Magazine, Nouvel Observateur), économiques (Le Nouvel Economiste, Capital) ou à destination d'un public plus ciblé : seniors (Notre temps, Pleine Vie), femmes (Femme actuelle), consommateurs (60 millions de consommateurs).

Des revues spécialisées telles qu'Associations mode d'emploi, La Revue de l'économie sociale, Revue

Banque ou La Revue de Praticien ont relayé l'actualité du Comité.

Les médias audiovisuels ont également sollicité le Comité en 2013 avec **8 passages ou citations à la télévision** (France 2, France 3, BFM TV) et des passages radio, dont la participation du président

à l'émission "Service public" sur France Inter dans le contexte de la catastrophe humanitaire aux Philippines.

Au cours de leurs interventions dans les médias, certains membres n'ont pas manqué de faire référence au Comité de la Charte.

De même, les organisations agréées se sont également fait l'écho des faits marquants du Comité ou de leur appartenance à notre organisation sur leurs sites, dans leurs newsletters, ou dans la communication qui leur a été consacrée sur le web en général. En 2013, le changement de marque a été très largement relayé.

Dans une démarche plus informative auprès de leurs donateurs, plusieurs organisations agréées ont publié dans leur magazine une interview de Gérard de La Martinière, donnant ainsi à leurs donateurs l'occasion de mieux cerner la mission du Comité et la valeur de son agrément.

Comme les années précédentes, le Comité a contribué en 2013 à la publication d'articles dans la revue Juris Associations •

Le Comité fait son entrée sur les réseaux sociaux à l'automne

107 fans au 31 décembre 2013, soit le double du nombre totalisé au 1^{er} janvier, et certaines publications recueillant plus de 1000 visiteurs. Un démarrage plus tardif et plus lent sur Twitter avec 12 abonnés au 31 décembre 2013.

[facebook.com/donenconfiance](https://www.facebook.com/donenconfiance)



[@donenconfiance](https://twitter.com/donenconfiance)



Les 5 points-clefs de l'année en matière de relations médias



L'analyse de notre attachée de presse, **Marie-Pierre Médouga**, au service du Comité depuis 2006.

servicepresse@mp-c.eu

① Le tissage de liens particuliers auprès des médias spécialisés, voire des professionnels de la finance, du notariat, des conseillers d'affaires et de gestion de patrimoine

② La consolidation de notre image d'acteur de référence du contrôle au travers des dossiers repris par les revues d'associations de consommateurs et des émissions relatives aux catastrophes humanitaires et campagnes d'appels aux dons

③ Le renforcement de notre image d'expert de l'économie du don et par suite la réponse à des questions intéressant les médias sur tous les sujets relatifs aux dons

④ La gestion de crise avec des médias de référence qui ont joué leur rôle : l'AFP, le Figaro, Youphil, La Croix, France 2, France 3, BFMTV, et par suite, l'ensemble des grands médias quotidiens nationaux

⑤ Le renforcement de la perception du Comité de la Charte dans une approche de vigilance et de sélectivité, ce qui a facilité le travail auprès des médias lors de la campagne de relance des conseils de fin d'année pour donner en toute confiance

Les médias étaient au rendez-vous des événements de l'année du Comité : **une soixantaine de retombées médiatiques majeures** sur :

- la gestion de crise de l'Institut Pasteur de Paris (France 2, France 3 national et Ile de France),
- le baromètre 2013 (une quinzaine de retombées),
- le typhon philippin (une dizaine de retombées et un reportage en boucle sur BFM TV et sur France Bleu),
- le communiqué de fin d'année "Donner en toute confiance" (une vingtaine de retombées) •



13 communiqués de presse en 2013

Janvier "Don en confiance" : la nouvelle marque d'agrément du Comité de la Charte

Février Le Comité de la Charte agrée une nouvelle organisation : AIDES

Avril L'association Sol en Si - Solidarité enfants sida n'est plus membre du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte agrée une nouvelle organisation : Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants

Mai Communication du Comité de la Charte relative à l'agrément de l'Institut Pasteur

Juin Le Comité de la Charte agrée Le Rire Médecin

Août Le Comité de la Charte annonce qu'il suspend son agrément pour l'association Aide et Action France

Septembre L'association Aide et Action France ne fait plus partie du Comité de la Charte

Octobre Le 24 octobre à Paris : la générosité sous toutes ses formes

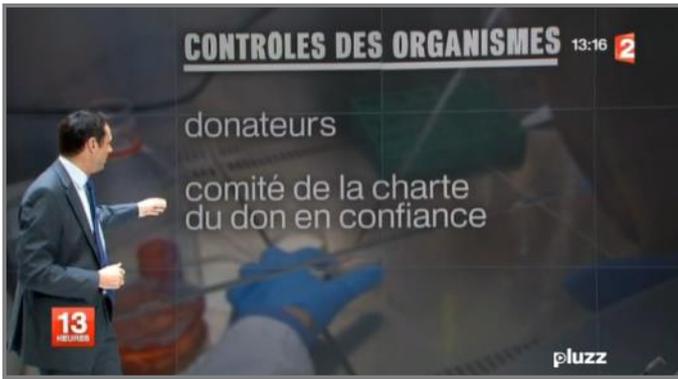
6^{ème} édition du baromètre 2013 de la confiance - La confiance se maintient et la sollicitation est peu critiquée

Novembre Typhon Haiyan aux Philippines : soyez généreux(es) mais vigilant(e)s ! - Quelques conseils pour donner en confiance

Typhon Haiyan aux Philippines : donnez en toute sécurité !

Décembre Pour un don en toute confiance : soyez généreux(es) mais exigeant(e)s !

Départ du directeur général



Interviews François Genest - France 2 et France 3 - 03/05/13.

Rapport de l'IGAS sur l'Institut Pasteur

Le Comité a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des médias lors de la publication du rapport de l'IGAS sur l'Institut Pasteur en mai.



Typhon Haiyan aux Philippines

Le Comité a été sollicité lors de la catastrophe humanitaire qui s'est abattue sur les Philippines début novembre.

Interview Gérard de La Martinière BFM TV - 16/11/13.

En relation directe avec le public

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'informations ont été nombreux à interroger le Comité (par mail, téléphone et courrier), pour connaître la liste des organisations

agréées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels de collecte ou de façon moins fréquente, obtenir des informations sur des organisations agréées ou non, ou pour faire part de litiges... Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse par le comité de direction du Comité.

Inversant la tendance de ces 3 dernières années, la fréquentation du site Internet est en hausse avec 39 758 visites uniques en 2013, contre 28 863 en 2012 et 31 857 en 2011, soit une moyenne de 3 313 visites uniques par mois, et un pic en novembre-décembre.



Un record d'affluence pour la Coordination Générosités

A l'occasion du 8^{ème} Forum national des associations et fondations, qui s'est tenu à Paris (Porte Maillot) le 24 octobre 2013, les partenaires de la Coordination Générosités (l'Admical, l'Association Française des Fundraisers (AFF), le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), le Comité de la Charte et France générosités) ont réitéré l'expérience de 2012 en s'associant pour offrir aux bénévoles, professionnels, acteurs et partenaires du secteur, un espace commun dédié à la promotion de la philanthropie, du mécénat et de la générosité et de leurs acteurs.



La conférence "Générosité, philanthropie et mécénat : état des lieux et nouvelles tendances" lors de laquelle sont intervenus Gérard de la Martinière, président du Comité, Martine Tridde Mazloum, vice-présidente du CFF, Xavier Delattre, président de l'Association Française des Fundraisers, Françoise Sampermans, présidente de France générosités et François Debiesse, vice-président d'Admical, a réuni plus de 450 participants.

Ce forum a été l'occasion pour le Comité de la Charte de rencontrer Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, ainsi que Benoît Hamon, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation •



Intervention des représentants de la Coordination générosités lors de la conférence commune - 24/10/13

Une première !

► Participation aux Assises du mécénat

Organisées par Admical, les 21^{ème} Assises du mécénat ont réuni les 11 et 12 avril 2013 environ 700 acteurs du mécénat autour de rencontres, débats et échanges à la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris. Cette édition était ouverte, pour la première fois, à des stands de partenaires. Le Comité a fait le choix d'être présent ; il a pu ainsi, grâce au concours de six bénévoles et un permanent, mieux se faire connaître auprès des différents acteurs du mécénat.



Le renforcement de nos exigences est la contrepartie naturelle de notre volonté d'ouverture sur un spectre d'activités plus large que dans le passé. De ce fait, la taille du Comité est demeurée stable en 2013, avec **deux départs d'organisations** (Sol en Si et Aide et Action), **l'agrément de deux nouveaux membres** (Action Enfance et AIDES), **l'agrément probatoire** délivré en 2012 à une organisation qui s'est **transformé en agrément** (Le Rire Médecin), une instruction de premier agrément donnant lieu à un refus, et une autre faisant l'objet d'une suspension d'un commun accord avec l'organisation candidate.

Pour que le financement des instructions de premier agrément ne soit plus imputable sur les cotisations des membres anciens, une contribution forfaitaire aux frais d'instruction de 2000 € est désormais facturée avec la première cotisation des nouveaux membres.

Pour soutenir le développement du Comité, une organisation nouvelle a été mise en place au dernier quadrimestre, avec la création de trois postes d'"ambassadeurs" bénévoles, attribués à Claude Allenbach, Jean-Luc Paret et Didier Berthelemot, intervenant en étroite synergie avec les cadres permanents pour assurer une information meilleure et plus rapide des prospects et des candidats potentiels.

Cela a permis d'intensifier ces relations, **d'enregistrer de nouvelles candidatures** et *a priori* d'accélérer le processus de déclaration de candidature, qui prend souvent 10 à 24 mois au sein d'une organisation.

A la fin de l'exercice, **8 instructions de premier agrément** étaient engagées ou en perspective de l'être, dont la majorité arrivera à son terme en 2014, ce qui conduira vraisemblablement à une augmentation de 5 à 10 % du nombre des membres en 2014.

En outre, **4 ou 5 organisations** présentant des profils nouveaux pour le Comité, avec lesquelles le dialogue préparatoire a été intéressant, devraient se déclarer candidates en 2014 •



AIDES

Créée en 1984, AIDES est l'une

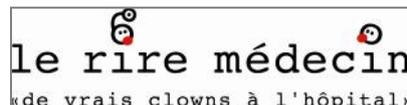
des plus importantes associations européennes de lutte contre le VIH/sida et les hépatites virales.

Reconnue d'Utilité Publique depuis 1990, AIDES soutient les personnes séropositives et leur entourage, informe tous les publics et contribue à l'évolution de la prévention et de l'accès aux soins, défend les droits des malades et lutte contre toute forme de discrimination.

A travers ses 77 antennes, AIDES mobilise des centaines de volontaires qui permettent à l'association d'accomplir efficacement ses missions de prévention, de plaidoyer et de soutien.

A l'international, AIDES accompagne la mobilisation locale des communautés exposées au VIH et supporte un réseau d'associations pour renforcer leur organisation, améliorer la qualité de leurs actions et les aider à faire entendre leur voix auprès des instances locales, nationales ou internationales.

www.aides.org



Le Rire Médecin

Le Rire Médecin a pour mission de procurer à ces enfants hospitalisés des moments de jeu, de rêve et d'humour pour les aider à surmonter leur maladie. Créé il y a plus de 20 ans, Le Rire Médecin s'est depuis imposé comme l'association de référence de clowns professionnels à l'hôpital. Aujourd'hui, près de 100 comédiens clowns offrent 71 000

Zoom sur les 3 nouvelles organisations agréées en 2013

visites aux enfants et à leur famille. Ainsi, ils sont présents toute l'année 2 jours par semaine dans chacun des services où le Rire Médecin intervient (40 services pédiatriques de 14 hôpitaux en France). Toujours en duo, ils offrent à chaque enfant et sa famille un spectacle improvisé et personnalisé. Leur professionnalisme est renforcé par le dialogue constant avec les équipes soignantes et par les formations artistiques et médicales qu'ils s'engagent à suivre chaque mois à leur arrivée au Rire Médecin.

www.leriremedecin.asso.fr

Action Enfance

(ex Fondation Mouvement

pour les Villages d'Enfants)

En France, depuis plus de 50 ans, Action Enfance accueille, protège et éduque des frères et sœurs en danger, de la petite enfance à la vie adulte. Au sein de ses 14 Villages et foyers, elle offre à ces enfants, séparés de leur famille sur décision du juge des enfants, un cadre, stable, éducatif et protecteur, afin de les

aider à mieux grandir et s'insérer dans la société. Les enfants et les jeunes placés à la Fondation ont tous une histoire difficile (maltraitance, négligence éducative...) et leurs sont confiés en moyenne pour une durée de cinq ans (moyenne de placement en France : 11 mois). Ils proposent un mode d'accueil spécifique dans la durée et la stabilité : chaque enfant habite dans une maison avec ses frères et sœurs, accompagné par un éducateur familial présent en permanence.

www.lesvillagesdenfants.com



du Comité au 1^{er} octobre 2013



2

Au contact des
organisations
agrées



En 2013, la Commission d'agrément a poursuivi son activité très régulière

avec 11 réunions et 25 décisions prises sur la base des propositions des commissaires rapporteurs, pratique désormais bien établie et appréciée des organisations membres, notamment du point de vue de la transparence souhaitée dans le fonctionnement du Comité. Le degré élevé de collégialité dans les débats et la prise de décisions, mis en place ces dernières années, s'est encore avéré un élément indispensable du bon fonctionnement de la Commission.

Il est renforcé par la collégialité du comité de l'agrément (cf. p. 39) qui examine les décisions. Toutes ont été actées par le Conseil d'administration sans renvoi en deuxième lecture. La quasi-totalité des décisions de renouvellement d'agrément a été accompagnée de demandes et parfois de suggestions. 27 demandes concernent la communication et 17 la mise en place du contrôle interne ; les autres se répartissent également entre les divers domaines déontologiques

Au regard de 2012, les décisions prises sont marquées par leur diversité :

- 20 renouvellements d'agrément triennal,
- 1 confirmation d'agrément probatoire,
- 2 décisions de 1^{er} agrément,
- 1 refus de premier agrément,

Chiffres-clefs 2013

26 dossiers examinés, au cours de :

- **11** réunions ayant donné lieu à
- **25** décisions, et
- **1** avis portant sur les legs et autres libéralités

- 2 départs actés sur démission à la suite d'un rapport spécial,
- 1 maintien d'agrément à la suite d'un rapport spécial.

Cela témoigne de la sélectivité rendue nécessaire par l'évolution de l'environnement et la complexification des structures contrôlées, pour demeurer fidèle aux valeurs fondatrices du Comité : permettre aux donateurs de mieux comprendre les organisations agréées et être un catalyseur de progrès.

Pour la première fois dans le rapport annuel spécifique établi collégialement par la Commission, un inventaire précis et une analyse thématique détaillée des demandes formulées par la Commission ont été réalisés. L'objectif de ce travail est triple :

- identifier les domaines où des non conformités importantes apparaissent et perdurent,
- identifier les points appelant une réflexion sur l'interprétation et l'évolution de nos textes,
- vérifier, à partir de l'analyse du contexte de l'organisation, l'homogénéité des décisions et de leur formulation.

Pour apporter sa pierre au projet de modernisation du référentiel, sur la base de ses observations récurrentes des deux dernières années et de l'analyse des décisions formulées en 2013, la Commission a remis au Conseil d'administration des notes d'analyse sur 7 points faisant fréquemment l'objet de débats et de difficultés d'interprétation des textes. Cela concerne notamment l'Essentiel et les frais de collecte, la question des dirigeants élus rémunérés, la rémunération des acteurs de collecte, les relations entre les associations et les fondations abritées ou fonds de dotation qu'elles ont engendrés, la détermination du périmètre d'agrément et la présentation de la contribution des bénévoles.

Le président de la Commission d'agrément et des commissaires dûment mandatés ont, selon les modalités mises en place depuis deux ans, auditionné les contrôleurs assistés de leur contrôleur général adjoint (CGA), pour 43 rapports intermédiaires, analysés avec les réponses des organisations, et établi les comptes rendus d'audition qui contribuent à orienter l'activité et le programme de travail du contrôleur. Les bénéfices de ce dispositif ont été encore démontrés, notamment l'importance pour le contrôleur de tirer le meilleur parti ...

... possible de la richesse des débats et des remarques et suggestions faites par les participants. La Commission a tenu 8 réunions d'échanges avec les dirigeants des organisations membres accueillant ses réunions, qui ont permis aux commissaires de garder contact avec les acteurs de terrain.

S'agissant de l'évolution de la composition de la Commission, un parcours d'intégration à l'attention des bénévoles pressentis pour participer à la Commission a été mis en place avec succès. Il a permis d'accueillir comme auditeurs quelques mois avant leur nomination au sein de l'instance Jacques Bachelin et Michel Barrau puis Jean-Paul Bouquin. Claude Allenbach et Roger de Vernejoul, dont les mandats de 6 ans ont pris fin en juillet, ont cessé de faire partie de la Commission à cette date.

Philippe Moisan n'ayant pas souhaité renouveler son mandat de président de la Commission, a été remplacé dans cette fonction par Jean Chevallier en juillet 2013, avec l'appui de Michel Soublin •

Composition de la Commission

au 31 décembre 2013

Président

Jean Chevallier

Vice-président

Jean-Luc Paret

Commissaires

Jacques Bachelin

Michel Barrau

Alain Breton

Jean-Claude Bouquin

Yves Chevillotte

Philippe Moisan

Michel Senellart

Michel Soublin (CGA mis à disposition de la CAC depuis septembre 2013)



De gauche à droite : Michel Barrau, Jacques Bachelin, Alain Breton, Michel Senellart, Yves Chevillotte
De gauche à droite : Michel Soublin, Jean-Luc Paret, Jean Chevallier
Absent excusé : Philippe Moisan



“ Au cours de l'exercice 2013 nous avons poursuivi l'effort d'amélioration de la qualité des activités de contrôle et de la pertinence des rapports afin de renforcer et de sécuriser l'ensemble du dispositif qui conduit à la décision d'agrément. ”

Le volume d'activité du corps de contrôle a de nouveau progressé en raison de l'élargissement des missions de contrôle pour prendre en compte l'évolution du référentiel déontologique, un niveau soutenu de demandes d'instructions de premier agrément, une production croissante de rapports triennaux et intermédiaires et l'élaboration de plusieurs rapports spéciaux à la demande de la Commission d'agrément.

Pièce majeure du dispositif, le contrôle doit en permanence conjuguer vigilance et exigence tout en gardant la capacité à être un levier d'accompagnement et de soutien des organisations.

“ Favoriser l'adhésion de l'ensemble des contrôleurs à des valeurs et pratiques communes pour assurer l'équité de traitement des organisations membres dans le respect de la confidentialité due à chacune d'entre elles ”

3 axes de travail ont été mis en œuvre au cours de l'exercice pour répondre à ces attentes :

① **Une attention particulière a été portée à la posture du contrôleur vis-à-vis de l'organisation qu'il contrôle et sur l'exercice d'un contrôle continu.**

Les deux sujets ont été largement traités lors des diverses rencontres auxquelles les contrôleurs ont été conviés : journée des bénévoles, réunions de



“ Au delà des conditions d'espèce (taille et type de l'organisation, motivation des personnes rencontrées, compréhension qu'elles ont du rôle du Comité,...) et d'une touche supplémentaire de pédagogie, la conduite d'une instruction de premier agrément ne me semble pas, intrinsèquement, plus compliquée que celle d'un rapport triennal. ” Alain Linot, contrôleur général adjoint

103 membres du corps de contrôle au 31 décembre 2013, dont :

- 1** contrôleur générale
- 9** contrôleurs généraux adjoints
- 87** contrôleurs et instructeurs nommés
- 14** bénévoles en instance d'affectation

petits cercles, sessions de formation et dans le cadre de leur relation bilatérale avec leur contrôleur général adjoint (CGA).

Un travail en étroite collaboration a été initié entre membres de la Commission d'agrément et équipe d'animation du corps de contrôle pour élaborer une jurisprudence sur l'application des règles déontologiques.

② **Mieux anticiper les besoins et faciliter les passages de relais pour assurer la continuité des missions de contrôle.**

L'étroite collaboration entre la contrôleur générale et le délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, la consultation régulière des CGA et un nombre croissant d'entretiens RH avec les contrôleurs ont permis une meilleure anticipation des besoins et une plus grande adéquation entre les attentes des bénévoles et les missions à pourvoir dans les organisations.

L'accueil et l'affectation des nouveaux bénévoles ont en parallèle connu une évolution sensible avec l'obligation pour tous les candidats de participer à 5 demi-journées de formation initiale avant toute proposition d'affectation dans une organisation, après avis concerté avec les formateurs.

La présentation des contrôleurs dans les organisations a été formalisée. Elle est faite par le CGA de rattachement en concertation avec le contrôleur sortant. ...

③ Renforcer l'accompagnement personnalisé des contrôleurs dans leurs missions pour améliorer la qualité des rapports.

... L'adoption en 2012 des formats types de rapports de 1er agrément, intermédiaires et triennaux a été un acquis majeur. Ces rapports normés ont largement contribué à la mise à disposition de la Commission d'agrément d'une information à la fois plus exhaustive et plus homogène sur la situation des organisations au regard des exigences de la Charte et de ses textes d'application. Au cours de l'exercice 2013 un travail important a été mené sur la pertinence des observations et sur la hiérarchisation des écarts au regard de la situation propre de chaque organisation permettant une nouvelle amélioration qualitative.

Une vigilance accrue a également été portée au respect des délais de remise des rapports et à la bonne réalisation des différentes étapes de leur relecture :

- échanges entre le contrôleur et son CGA sur le projet de rapport, pour permettre d'assurer une meilleure homogénéité des pratiques et l'égalité de traitement entre les organisations.
- revue informelle par le référent de l'organisation,

Composition de l'équipe d'animation du corps de contrôle

au 31 décembre 2013

Contrôleuse générale

Marie-Line Daudin

Contrôleurs généraux adjoints (CGA)

Claude Allenbach

Gérard Bouniol

Patrick Frotié

Rémy Gavard-Suaire

Alain Linot

Bernard Malan

Jean-Claude Saffache

Jacques Vantalon

Michel Vantalon

étape technique incontournable pour gommer les imprécisions ou mauvaises compréhensions et gage de qualité des relations et du dialogue avec les organisations. ...



De gauche à droite : Jean-Claude Saffache, Michel Vantalon, Gérard Bouniol, Rémy Gavard-Suaire
De gauche à droite : Patrick Frotié, Marie-Line Daudin, Bernard Malan
Absent excusé : Claude Allenbach

Chiffres-clefs 2013

- **43** rapports intermédiaires (50 en 2012, 43 en 2011, 38 en 2010)
- **20** rapports triennaux (24 en 2012, 18 en 2011, 19 en 2010)
- **3** rapports de 1^{er} agrément (4 en 2012, 9 en 2011, 7 en 2010)
- **2** rapports spéciaux (2 en 2012, 3 en 2011, 4 en 2010)
- **1** avis portant sur les legs et autres libéralités

... Une meilleure préparation du travail entre le contrôleur et le rapporteur dans le cadre de la procédure contradictoire préalable à l'examen de tout agrément ou renouvellement d'agrément par la Commission a également permis d'améliorer le dialogue interne.

L'équipe d'animation et les moyens se sont encore renforcés.

Après six ans passés à la Commission d'agrément, Claude Allenbach a rejoint l'équipe d'animation du corps de contrôle à la mi année en tant que CGA. Un onzième petit cercle a pu ainsi être constitué. En accompagnement de l'évolution du secteur et de la mise en œuvre des nouveaux textes déontologiques, le programme de formation proposé aux contrôleurs a été entièrement revu et enrichi. (cf.p.29)

Plusieurs outils d'aide au contrôle – formats types de rapports, note de présentation des organisations, notes d'éclairage et fiches pratiques – et le guide du contrôleur ont été complétés et actualisés. L'ensemble de ces outils, ainsi que les supports de formation, sont consultables par les contrôleurs sur l'intranet dédié aux bénévoles.

De nouvelles actions ont été menées pour faciliter le partage d'expérience et la circulation de l'information, éléments essentiels à notre fonctionnement.

Les réponses aux demandes formulées par les con-

trôleurs lors des réunions trimestrielles de petit cercle ou lors des sessions de formation sont synthétisées dans des notes diffusées à l'ensemble du corps de contrôle et aux membres de la Commission d'agrément.

Plusieurs groupes thématiques d'échange et de réflexion ont été mis en place pour mieux appréhender les enjeux communs à certains types d'organisations et favoriser l'enrichissement mutuel.

En avril, une réunion de travail et d'échanges entre les contrôleurs dont l'organisation en charge engage une part significative de ses fonds à l'international s'est tenue afin d'expliquer les tenants et aboutissants et de clarifier l'application du texte adopté en septembre 2012. Cette réunion a été animée par Martial Lesay, administrateur du CCFD-Terre solidaire, et Alain Linot. Les conclusions de cette réunion ont abouti à la création d'un second groupe thématique réunissant une dizaine de contrôleurs et animé par Alain Linot (le premier portait sur le financement de la recherche scientifique par les organisations faisant appel à la générosité publique) ; les membres de ce groupe ont travaillé sur la compréhension des nouvelles règles applicables aux organisations membres dans le cadre des opérations et liaisons à l'international et l'identification de points de contrôle spécifiques.

En décembre, l'ensemble du corps de contrôle a été invité à participer à une réunion sur la mise en application du nouveau texte relatif aux legs et autres libéralités. Cette session, animée par Kristiaan Tokka, responsable legs des Apprentis d'Auteuil, a été suivie par une trentaine de bénévoles et a permis à chacun de se familiariser avec les attendus de ce nouveau texte, l'environnement réglementaire et les pratiques du secteur.

Les bénévoles bénéficient également à travers un blog dédié et sécurisé d'un espace d'échanges et d'information sur les sujets relatifs aux diverses activités de contrôle et d'agrément menées par le Comité •



3

Vie associative
du Comité



Les travaux d'élaboration du projet associatif du Comité, qui avaient débuté en 2012 se sont poursuivis au premier trimestre 2013. Le groupe de rédaction et le groupe d'échanges se sont réunis respectivement les 15 et 28 janvier 2013 afin d'élaborer un projet d'architecture du futur projet associatif du Comité. Une réunion dédiée aux membres, permettant notamment de faire le point sur l'état d'avancement du chantier s'est déroulée le 14 février 2013 ; puis, une première version du projet associatif a été élaborée entre les mois de février et mars et, une fois aboutie, présentée aux membres, aux bénévoles et aux permanents lors d'une réunion le 16 avril 2013. Le projet a ensuite fait l'objet de consultations interne et externe auprès des principaux partenaires associatifs et institutionnels du Comité. L'Assemblée générale du 20 juin 2013 a procédé à l'adoption du projet associatif.

[...] Extraits :

Permettre et promouvoir le don en confiance

La sollicitation de la générosité du public par des organismes à but non lucratif est un enjeu de société. C'est pour répondre à cet enjeu que le Comité de la Charte a été constitué en 1989 : une initiative de 18 acteurs associatifs majeurs humanitaires et sociaux, [donnant naissance à] un tiers de confiance [alliant] autodiscipline concertée, responsabilité collective et exigence de progrès.

notre ambition : être la référence pour l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre de la déontologie de l'appel à la générosité du public

notre modèle repose sur :

[un] ancrage dans le monde associatif

[un] mode de gouvernance et de fonctionnement [qui] garantit ...

...qualité [du] référentiel et indépendance [des] décisions

le rôle essentiel [des] bénévoles-experts dans la réalisation [des] opérations de contrôle et d'agrément la volonté d'adhésion de ses membres

[une] démarche qui allie exigence déontologique et accompagnement

nos missions :

- ▶ *connaître [les] attentes [du public et des donateurs]*
- ▶ *établir et diffuser les règles déontologiques*
- ▶ *agréer comme membres les organisations qui s'engagent à respecter sa Charte et témoigner publiquement de la valeur des engagements pris, [les] contrôler*
- ▶ *diffuser et promouvoir les bonnes pratiques, la concertation et les échanges*
- ▶ *participer au débat public et de nouer des partenariats*
- ▶ *favoriser la concertation et l'échange d'informations entre les organismes de contrôle partageant des missions similaires [à celles du Comité]*

nos valeurs :

ETHIQUE • SENS DE LA RESPONSABILITE • EXIGENCE • ENGAGEMENT DESINTERESSE • INDEPENDANCE •

🔗 Le texte complet sur <http://www.comitecharte.org/qui-sommes-nous/projet-associatif>



•• Construire un projet associatif est un moyen unique de réfléchir ensemble à ce qui unit les diverses parties prenantes du Comité, les membres bien sûr, mais aussi les bénévoles et les permanents qui y travaillent au quotidien. En réactualisant notre mission et les valeurs qui la fondent, le projet associatif aplanit et relativise les oppositions et les conflits inhérents à toute organisation vivante. •• Edith Archambault, vice-présidente

Que font les 127 bénévoles mobilisés au service de la transparence et de la générosité ?

En 2013, l'élaboration du projet associatif (cf. page ci-contre), avec la contribution volontaire de nombreux bénévoles, a conforté, s'il en était besoin, le rôle moteur du bénévolat dans l'activité du Comité de la Charte. Coordonné et animé par le petit noyau de 4 permanents, les 127 bénévoles actifs du Comité au 31 décembre 2013 assurent désormais 8 fonctions distinctes :

- aux côtés de 7 représentants des organisations membres, 8 personnalités qualifiées élues comme administrateurs apportent leur concours et leurs compétences au Conseil d'administration (cf.p.40), mais aussi au fonctionnement des trois comités du Conseil (cf.p.39),
- 10 bénévoles très expérimentés sont commissaires et assurent de manière indépendante le fonctionnement de l'agrément, mais aussi la construction permanente de la jurisprudence. (cf.p.22),
- 10 contrôleurs chevronnés, dont la contrôleur générale et 9 contrôleurs généraux adjoints, assurent la gestion et l'animation, au travers de 11 petits cercles (qui se réunissent 3 fois par an), de l'ensemble des contrôleurs, en fonction ou en formation. (cf.p.24),
- 6 autres bénévoles expérimentés apportent leur expertise pour répondre à des besoins ponctuels et spécifiques du Comité.

Un comité de pilotage tripartite (composé de 2 membres de l'équipe d'animation du corps de contrôle, 2 commissaires et 3 permanents) a également été mis en place pour la formation fin 2012. Il est le lieu de la coordination de la politique de formation du Comité et, à ce titre, a vocation à déterminer les priorités à mettre en œuvre, à répartir les différents travaux entre les parties prenantes et à fixer les calendriers de déploiement.

- 3 sont "ambassadeurs du Comité" : en liaison étroite avec le président et la chargée de mission permanente pilotant cette fonction, ils assurent contacts et relations avec les prospects et candidats et établissent les dossiers de candidature présentés, pour accord de recevabilité, au Conseil d'administration,
- 75 sont contrôleurs d'une ou deux organisations, intervenant en binôme pour une quinzaine d'organisations de grande taille,
- 16 sont, pour les quelques mois que dure une instruction de premier agrément, instructeurs des candidatures, en binôme (un expérimenté et un nouveau bénévole formé et pressenti pour devenir contrôleur), en liaison étroite avec le délégué à l'agrément et aux RH bénévoles, qui assure la programmation et le suivi de ces instructions. Au 31 décembre 2013, ils sont mobilisés sur 10 instructions dont la moitié donnera vraisemblablement lieu à de nouveaux agréments en 2014,
- dans le cadre d'un dispositif maintenant stabilisé et apprécié par les bénévoles, les membres de l'encadrement bénévole (contrôleur générale, contrôleurs généraux adjoints et commissaires) assurent la formation des contrôleurs dans le cadre du plan de formation en 2 volets :
 - le cursus de formation (5 séquences d'une demi-journée sur 6 semaines) organisé 2 fois par an pour les nouveaux bénévoles, avant affectation ; ●●●



“ Les bénévoles exercent leur mission dans un environnement en constante évolution, que ce soit en interne pour "professionnaliser" nos méthodes de travail ou par exemple dans le domaine des techniques de collectes de dons, très mouvantes. En participant aux différents modules de formation, les bénévoles trouvent une aide précieuse qui enrichit leur engagement. ”
Gérard Bouniol, contrôleur général adjoint





••• • l'offre de formation pour les contrôleurs en exercice, avec une journée d'échanges et de mise à jour des connaissances, obligatoire chaque année, et 2 formations thématiques portant sur la collecte de fonds et les fondations et fonds de dotation, que chacun suit à sa convenance.

En 2013, les 19 séances de formation ont rassemblé 170 participants.

Chaque contrôleur, qui bénéficie du tutorat individuel de son CGA, a également chaque année 7 rendez-vous "rituels" (les vœux, l'Assemblée générale,

“ Le comité de pilotage de la formation sert à assurer la cohérence des différentes actions de formation en direction soit des nouveaux contrôleurs, soit des contrôleurs déjà en fonction. ”

Alain Breton, commissaire.

3 réunions de petit cercle en mars, juin et novembre, une journée d'échanges, la journée de rentrée des bénévoles) et l'invitation à participer à des groupes de travail.

Tous les bénévoles ont été invités, avec toutes les organisations membres, à participer à l'élaboration du projet associatif.

Ce dispositif est complété par la mise en place progressive d'entretiens individuels RH avec le délégué à l'agrément et aux RH bénévoles, pour construire de manière prévisionnelle les parcours individuels des bénévoles en accord avec les besoins de l'agrément et la règle fondamentale du Comité qui limite à 6 ans consécutifs l'exercice d'une fonction.

Le Comité a développé en interne les échanges numériques avec un intranet dédié donnant l'accès à une boîte à outils et à tous les calendriers, qui s'enrichit régulièrement et un blog réservé aux bénévoles, espace d'échanges et d'information, notamment de bonnes pratiques.

Quantitativement en 2013, ce bénévolat représente 2844,5 journées de travail (contre 2485 en 2012). Valorisé sur la base de 5 fois le SMIC comme en 2012, cet apport représente globalement 1 854 614 €, soit une moyenne de 23 777 € pour chacune des 78 organisations membres.

Si pendant longtemps au Comité chaque bénévole n'assurait qu'une fonction (selon un modèle de fonctionnement associatif classique), ce n'est plus

le cas aujourd'hui puisque 45 bénévoles assurent simultanément 2 à 4 fonctions au Comité. Cette mixité des fonctions permet l'unité et l'harmonie dans la gestion des 78 agréments.

Qualitativement, cette pluri-fonctionnalité des bénévoles constitue une remarquable innovation pour le secteur associatif. Cette capacité d'adaptation et d'innovation est un point fort du Comité pour faire face aux nouveaux enjeux du secteur •



“ Témoigner en formation demande de prendre du recul sur son activité et, comme l'intervention est courte, exige de se focaliser sur ce qu'on pense être le plus utile pour de futurs contrôleurs. J'ai constaté que ces derniers apprécient beaucoup un partage d'expérience sur ce qui sera leur prochaine activité. ” Francis Noël, contrôleur.

Réunion annuelle des bénévoles

La réunion annuelle des bénévoles qui s'est tenue le 8 octobre 2013 a rassemblé comme l'année précédente près de 90 membres du corps de contrôle, de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration du Comité. La matinée a été consacrée à la présentation de l'actualité du Comité et de ses nouveaux moyens, matériels et humains, ainsi qu'au projet associatif du Comité, au plan stratégique 2014/2016 et au plan d'action 2013/2015 adoptés par l'Assemblée générale du 20 juin 2013. L'actualité de l'agrément et du contrôle, le plan de la formation et la gestion des bénévoles ont également été présentés et ont fait l'objet d'échanges avec les participants.

L'après-midi, Bénédicte Menanteau, déléguée générale de l'Admical, est intervenue lors d'une table ronde ayant pour thème "Les pratiques du mécénat", animée par Marie-Line Daudin, contrôleur générale, et Michel Vantalon, contrôleur général adjoint. Alexis Vandevivère et Arnaud Masselin, respectivement Directeur et Directeur du département digital chez Adfinitas, ont présenté "Les nouveaux modes de collecte de la générosité du public" aux côtés de Jean Chevallier, président de la Commission d'agrément et Gérard Bouniol, contrôleur général adjoint. Ces deux sujets ont donné lieu à des échanges nourris avec la salle •



Réunion annuelle des bénévoles - 08/10/2013
Intervention de Gérard de La Martinière, président du Comité de la Charte



Cette réunion a été l'occasion de rendre hommage à Olivier Roux, contrôleur, qui venait de nous quitter après s'être battu contre la maladie.



Chiffres-clés de la valorisation du bénévolat

Sur 127 bénévoles comptabilisés :
2 844,5 journées, soit :

- en moyenne, 22,4 journées par bénévole,
- 1 854 614 €, soit 14 ETP
et + de 3 fois les dépenses de l'année

Les bénévoles du Comité au 31 décembre 2013

Les membres du Conseil d'administration, personnalités qualifiées



Gérard de La Martinière, président
 Edith Archambault, vice-présidente
 Anne Chanon
 Agnès de Fleurieu
 Bruno Gizard
 Patrick Gounelle
 Susan Liautaud
 Gérard Soularue

Les membres de la Commission d'agrément du Comité



Jean Chevallier, président



Jean-Luc Paret, vice-président



Jacques Bachelin



Michel Barrau



Jean-Paul Bouquin



Alain Breton



Yves Chevillotte



Philippe Moisan



Michel Senellart



Michel Soublin

Les bénévoles en cours d'affectation

Paul Chenel
 Alain Dorizon
 Claude Faivre
 Paul-François Dubroeuq
 Anne Landier-Juglar
 Jean Mignot
 Laurent Padoux
 Rémi Raclet
 Arnaud de Raynal
 Yves Renoux
 Jean-Paul Rigaud
 Bruno Rolland
 Albert Thumann
 Isabelle Vanneste-Hello

Les membres de l'équipe d'animation du corps de contrôle



Marie-Line Daudin, contrôleur générale



Claude Allenbach



Gérard Bouniol



Patrick Frotiée



Rémy Gavard-Suaire



Alain Linot



Bernard Malan



Jean-Claude Saffache



Jacques Vantalón



Michel Vantalón

Les experts bénévoles



Michel Barge
 Jean-François Flahaut
 Pascal Fleury
 Roger de Vernejoul

Et Jacques Bertin et Pierre-Alain Weill, président de l'Instance de recours.

Les contrôleurs nommés



Philippe Andrieu Jean-Louis Balouzet Charley Baltzer Gwénaél Beauchesne Gérard Bertault Didier Berthelemot Jean-Marie Boudier Francis Boucly Claude Bourlier Etienne Broquet



Bénédicte Brouard Franck Caby-Vahdate Pierre-Gérard Cailly Laurent Carle Cécile Chaumin-Ernst Benoît Clair André Cochard Didier Collin Francis Cuisinier Rémy Cysseau



Jean-François Dargeou Edith Deboudé Alain Demaizière Christian Denolf Thierry Desportes Jacques de Dianous Antoine Dollfus Jean-Paul Dupoizat Michel Dureau Jean-Pierre Dutertre



Eric El Ghozi Vanessa Engel Françoise Ficheux Alain Fournier Pierre Fréville Eric de Frileuze Rémi Garcin-Berson Alain Gassie Philippe Gaston Jean-Louis Gaugiran



Daniel Gerbi Catherine Guinefort Jean-Yves Hamon Jean-Noël Hannecart Jean-Pierre Hemmery Michel Hérigault Eric Hervé -Bazin Gilles Hervier Jean-Baptiste Labrusse Danièle Larger



Didier Laureau Catherine Laurent Philippe Lefelle Jean-Louis Mignotte Bernard Mugnier Daniel Nauge Jean-Marie Nessi Francis Noël Jean-Luc Oun Danièle Perray



Philippe Perrier de la Bâthie Bernard Pezon Didier Pierre Sylvain Prioult Hubert Redon Roland Ricart Alain Salmon Claude Salvan Francis Seron Pierre-Henri Suatton



Bernard Terrier Jacques Thévenau Odile Urbain Bernard de Vregille Thierry Walrafen Patrick Warin Jean-Charles Willard Geneviève Yavchitz Jacques Zaks

Solidarité en France

Solidarité à l'international

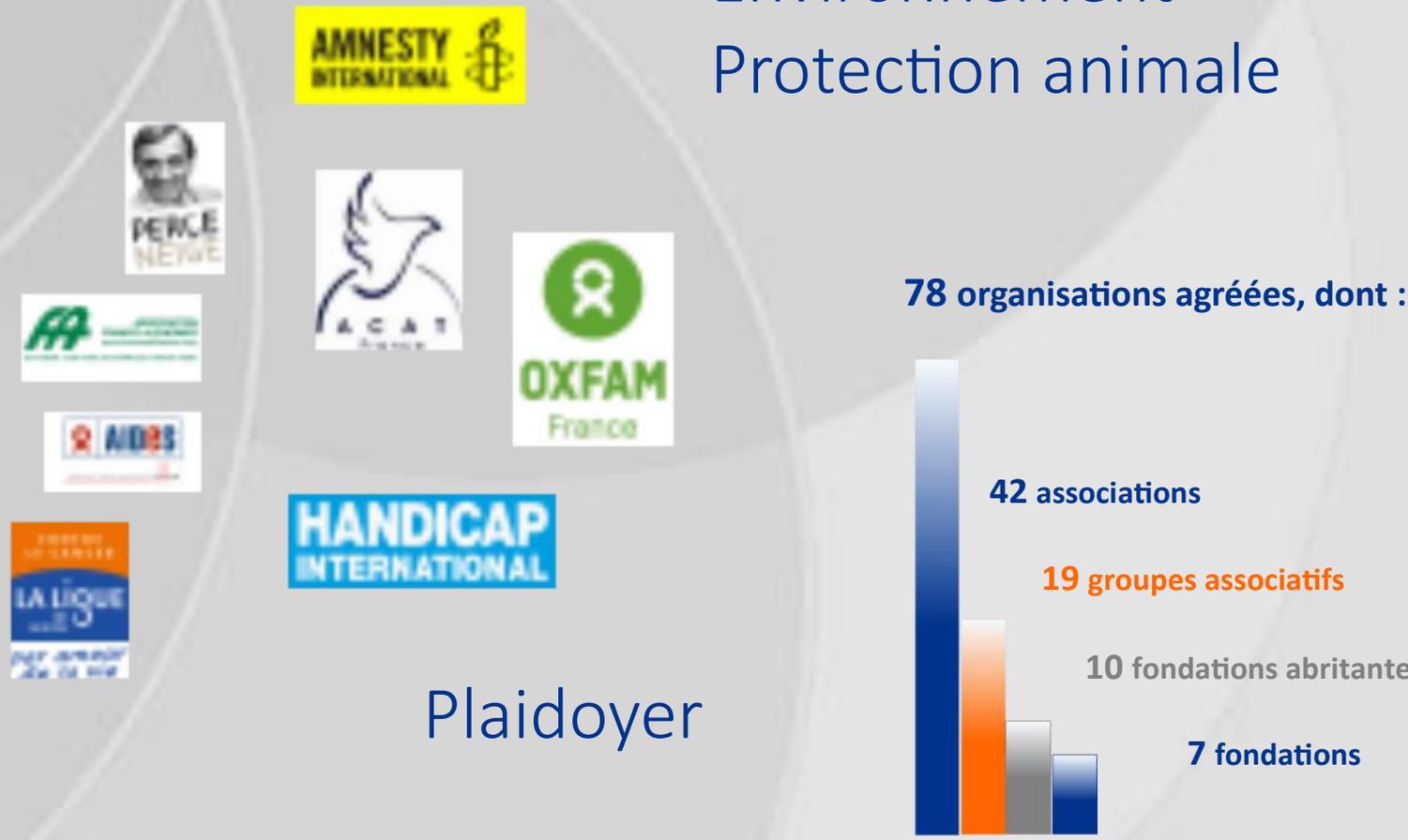
Fondation



Santé • Handicap • Recherche



Education • Enfance



Environnement • Protection animale

78 organisations agréées, dont :

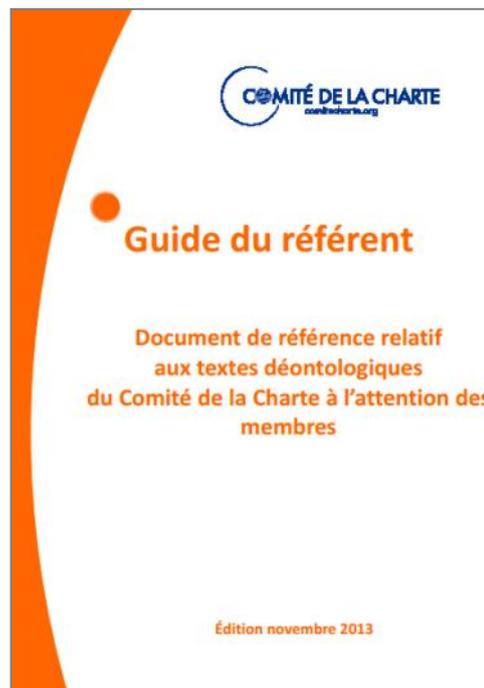


Soit **839** entités juridiques

Plaidoyer

Réunion annuelle des référents

La réunion annuelle des référents qui s'est tenue le 21 novembre 2013 a réuni 50 représentants des membres, 3 représentants d'organisations dont la candidature était en cours d'instruction et 17 responsables bénévoles du Comité. Cette rencontre a été l'occasion de revenir sur l'esprit des textes déontologiques adoptés ces dernières années : le contrôle interne, les organisations complexes, les liaisons et opérations à l'international, l'Essentiel et les legs et autres libéralités. Les chantiers en cours sur la gouvernance des organisations et la modernisation du référentiel déontologique ont également été présentés. La réunion s'est conclue sur le bilan de l'utilisation de la nouvelle marque d'agrément par les membres •



Le guide du référent à jour a été diffusé lors de cette réunion.

Groupe de contact sur les risques

Le groupe de contact sur les risques a été installé en septembre 2010 pour associer les dirigeants des organisations agréées à la prévention des risques du secteur et à l'orientation des contrôles du Comité.

Parmi les sujets évoqués dans ce cadre au cours de l'année 2013, l'on peut mentionner :

- des réflexions engagées avec France Générosités et le Centre Français des Fonds et Fondations sur le traitement de la collecte ciblée et l'avenir du compte d'emploi des ressources,
- la mise au point d'un observatoire de la rétribution pour le secteur associatif •



La contrôleur générale et le président de la Commission d'agrément ont pris la parole lors de la réunion des référents, 21/11/13.

Les collaborations du Comité en 2013...

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Groupe de suivi du rapport médias-associations

Gérard de La Martinière, président du Comité de la Charte, et Michel Soublin, ancien président du Comité, ont maintenu en 2013 leur participation aux travaux du groupe de suivi des recommandations du rapport de la Commission de réflexion sur l'accès des associations aux médias audiovisuels.

Participation aux travaux du Haut conseil à la vie associative (HCVA)

Dans le cadre de sa participation aux travaux du HCVA, Gérard de La Martinière, président du Comité, participe au groupe de travail juridique, fiscal et comptable qui a élargi son champ au financement des associations. Par ailleurs, Héléne Beck, administratrice du Comité, en est la vice-présidente.

Intervention dans le cadre de l'Université du management, à l'initiative de l'ADEMA



Présentation du Comité de la Charte et de son dispositif de contrôle aux étudiants de l'UMA lors de trois interventions de Mathilde Cuchet-Chosseler, chargée de mission.
www.management-associatif.org

Organisation du club des Administrateurs d'associations et de fondations

Comité de la Charte / Institut Français des Administrateurs (IFA)



En 2013, le Comité a poursuivi sa collaboration avec l'Institut Français des Administrateurs pour l'organisation de 5 réunions du Club des Administrateurs d'associations et de fondations portant sur : "face à la crise économique, quelle réponse de notre CA ?", "les responsabilités des administrateurs d'associations et fondations", "la relève des générations au sein du CA", "le CA et la gestion des ressources humaines", "le CA et le contrôle interne dans notre organisation". Michel Soublin en assure la programmation et l'animation des échanges.

www.ifa-asso.com

Promotion de la transparence avec Coordination Sud



Le Comité de la Charte et Coordination Sud ont amorcé en 2013 une collaboration afin de confronter la Charte de déontologie du Comité et le référentiel "Progresser sur la transparence" de Coordination Sud et de les faire converger le cas échéant. Deux bénévoles, Francis Noël (contrôleur) et Jean Chevallier

(président de la Commission d'agrément) et Mathilde Cuchet-Chosseler ont été mandatés pour cette mission.

Le Comité, partenaire de la conférence "Fédérations : comment aider vos membres à se lancer dans la collecte de fonds privés ? On a tout à gagner à mutualiser" à l'initiative du Crédit coopératif et de Juris Associations

A la suite de la sortie du guide "Se lancer dans la collecte de fonds privés" auquel le Comité a apporté sa contribution au titre de partenaire en 2012, une conférence organisée par Juris Associations et le Crédit Coopératif, en partenariat avec l'Association Française des Fundraisers, l'Avisé et le Comité, s'est tenue le 16 mai 2013, au siège du Crédit Coopératif. Gérard de La Martinière y est intervenu à propos des questions déontologiques que peuvent soulever l'articulation entre entités locales et structure mère dans le cadre d'un lancement dans la collecte de fonds privés •

Structure juridique : au 31 décembre 2013, le Comité de la Charte est une association de 86 membres : 78 organisations agréées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions de responsabilité dans les organisations agréées, dont le président et la vice-présidente.

Par délégation du Conseil, les décisions d'agrément de nouvelles organisations et de renouvellement sont prises par une commission d'experts totalement indépendants : la Commission d'agrément du Comité. Les contrôleurs désignés auprès des organisations agréées sont également indépendants de toute attache avec elles.

L'Assemblée générale des membres

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Comité. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix. Une première Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 24 avril 2013 dans les locaux du Crédit coopératif à Nanterre.

55 organisations membres (sur 78), ainsi que 7 personnalités qualifiées (sur 8), étaient présentes ou représentées, ainsi que de nombreux bénévoles. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf. page ci-contre).

La seconde Assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 20 juin 2013 dans les locaux de l'Association Valentin Haüy, réunissant 47 de ses membres et de nombreux bénévoles avec notamment à l'ordre du jour l'adoption du projet associatif du Comité et du plan à moyen terme 2013-2016. Pour préparer cette Assemblée générale, deux réunions de présentation du plan stratégique ont été organisées à destination des membres, les 28 et 29 mai 2013 •



Le Conseil d'administration : Composition statutaire

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que :
« L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence. » •

Mouvements intervenus en 2013

L'Assemblée générale du 24 avril 2013 a élu comme personnalité qualifiée Gérard Soularue, en remplacement de Philippe Rollier. Du côté des représentants des membres, trois mandats étaient renouvelables (l'Association des petits frères des Pauvres, la Croix-Rouge française, Médecins du monde) ; tous trois ont été réélus parmi les 7 organisations candidates. Le Conseil d'administration du 28 novembre 2013 a acté la nomination de Jacques Laisné, comme représentant de la Croix-Rouge française, administrateur du Comité en remplacement d'Olivier Lebel •

Nouvelle composition du bureau :

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 24 avril 2013, est constitué de Gérard de La Martinière, personnalité qualifiée (président), d'Edith Archambault, personnalité qualifiée (vice-présidente), de Nathalie Blum, Association les petits frères des Pauvres (secrétaire générale) et d'Olivier Lebel, Croix-Rouge française (trésorier), auquel a succédé Denis Le Squer, Fondation pour la Recherche Médicale, lors du Conseil d'administration du 24 septembre 2013. Les membres du bureau sont consultés entre les réunions du Conseil sur des questions d'actualité par le président et le directeur général du Comité. Gilles Paillard exerce la fonction de chef de file des administrateurs représentant les organisations membres •

Les 3 comités du Conseil d'administration

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de l'agrément

Présidé par Patrick Gounelle et composé d'Agnès de Fleurieu, Gilles Paillard, Denis Le Squer, et Gérard Soularue, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément et a pour mission d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également le président de la Commission d'agrément, ainsi que le directeur général, le délégué à l'agrément et aux RH bénévoles du Comité et les commissaires rapporteurs en cas de dossiers délicats. Ce comité s'est réuni huit fois en 2013, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'ad-

ministration. 42 décisions ont été prises : 32 décisions suivant toutes les préconisations de la Commission d'agrément en matière d'agrément et 10 demandes transversales à prendre en compte dans le cadre du chantier de modernisation du référentiel.

Comité de déontologie

Présidé par Hélène Beck et composé de Thierry Barthélémy, Anne Chanon, Bruno Gizard, Susan Liautaud et Jacques Laisné, sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter. Conformément à la procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques, ce comité s'est réuni quatre fois en 2013 afin d'examiner les différents projets déontologiques.

Comité de nomination et de gouvernance (CNG)

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Comité reste toujours à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Agnès de Fleurieu et composé d'Edith Archambault, Nathalie Blum, Hervé Guérin et Gérard de La Martinière. Ce comité s'est réuni six fois en 2013 avec à l'ordre du jour des sujets aussi variés que :

- les propositions de candidature d'administrateur dans le collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau et des comités du Conseil,
- l'examen des candidatures pour les fonctions de président de la Commission d'agrément et de commissaire •

• L'ADN du Comité de la Charte c'est nous, le monde associatif et celui des fondations ! Nous en sommes à l'origine. A chacun d'entre nous de continuer à s'impliquer fortement dans ses différentes instances et particulièrement au sein de son Conseil d'administration et faire, ainsi, avancer, ensemble, le don en confiance. • Gilles Paillard, administrateur du Comité et DG de SOS Villages d'Enfants



Réunions du Conseil d'administration

En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois avec une durée moyenne de 2h30. Le Conseil d'administration a été accueilli à deux reprises par des organisations membres (Restaurants du Cœur et Fondation pour la Recherche Médicale).

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (trois fois en 2013).

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, aux règles de déontologie, au financement du Comité, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Comité et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 83 % (contre 79 % en 2013 et 2012, 81 % en 2011 et 86 % en 2010) avec au minimum les 2/3 des membres présents à chaque Conseil •

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2013



Gérard de La Martinière,
président



Edith Archambault,
vice-présidente



Association les petits frères des Pauvres
(Nathalie Blum,
secrétaire générale)



Fondation pour la Recherche Médicale
(Denis Le Squer,
trésorier)



Secours Catholique
(Hélène Beck)



Anne Chanon



Agnès de Fleurieu



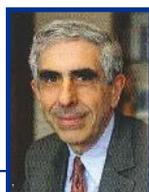
Médecins du Monde
(Thierry Barthélemy)



Bruno Gizard



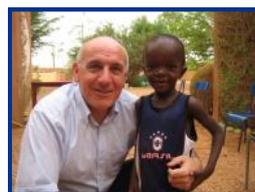
Susan Liautaud



Patrick Gounelle



Croix-Rouge française
(Jacques Laisné)



SOS Villages d'Enfants
(Gilles Paillard)



Gérard Soularue



Restaurants du Cœur
(Hervé Guérin)

L'instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation membre, dans le cas d'une décision de non renouvellement de l'agrément, de contester la décision de la Commission d'agrément. Elle est présidée par Pierre-Alain Weill, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, et composé d'Edith Arnoult-Brill, ex présidente du Conseil National de la Vie Associative et vice-présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental, Marie-Thérèse Cornette, ancienne présidente de la cinquième Chambre de la Cour des Comptes, Anne Chanon, en tant qu'administrateur du Comité, personnalité qualifiée, et Hervé Guérin, au titre d'administrateur représentant les membres. L'instance de recours n'a pas été saisie en 2013.

Le comité technique

Le comité technique mis en place en 2012 afin d'assurer une interprétation collégiale et partagée de la Charte et de ses textes déontologiques, a notamment présenté ses conclusions concernant la règle de publication des plus hautes rémunérations des dirigeants salariés (cf.p.13).



De gauche à droite debout : Patrick Paquin, Marie-Pierre Médouga, Christine Berlincourt, Gérard de La Martinière
De gauche à droite assises : Nadia Bensalem, Mathilde Cuchet-Chosseler, Charlotte Pailler

Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président du Comité, du directeur général, du président de la Commission d'agrément, de la contrôleur générale, du délégué à l'agrément et aux RH bénévoles et de la (ou des) chargée(s) de mission du Comité. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Comité et de la programmation de ses travaux.

Les autres organes

L'équipe permanente du Comité

Soizick de Bellabre a rejoint le Comité, en appui de Mathilde Cuchet-Chosseler, du 4 mars au 26 juillet 2013 pour un stage qu'elle a effectué dans le cadre de son master "Solidarités : action à l'International et économie Solidaire" à l'Institut Catholique de Paris.

Charlotte Pailler a pris ses fonctions en tant que chargée de mission au Comité le 8 juillet 2013 et les a quittés le 20 novembre 2013.



François Genest a quitté ses fonctions de directeur général du Comité en janvier 2014.

L'équipe permanente du Comité



De gauche à droite : Soizick de Bellabre, Marie-Pierre Médouga, Mathilde Cuchet-Chosseler, Patrick Paquin, Charlotte Pailler

- Rapport
financier

Exercice clos le 31 décembre 2013

Le mot du trésorier



Denis Le Squer, président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale, trésorier

L'année 2013 s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique défini pour 2013-2016 et approuvé par l'Assemblée générale du 20 juin, dont l'axe prioritaire est le développement des activités et la hausse du nombre d'adhérents. En 2014, il convient de poursuivre l'amélioration des services rendus par le Comité aux membres tout en continuant à élargir ce nombre.

L'excédent 2013 s'élève à 24 K€ lié aux 656 K€ de charges et 680 K€ de produits. Ceci est le reflet d'une gestion toujours prudente et parfaitement adaptée aux ressources actuelles. Sur le plan bilanciel, le Comité poursuit sa politique de réserve prudente et huit mois de fonctionnement peuvent être assurés par ses fonds propres.

Cependant, de nouveaux moyens sont nécessaires pour accompagner le Comité dans ses développements.

Les faits marquants de la gestion 2013 :

- Le Comité a souhaité disposer de locaux plus adaptés à son activité. Ainsi, en accord avec l'UNIOPSS, de nouveaux espaces ont été aménagés durant l'été 2013, permettant d'accueillir plus aisément les différents groupes de travail et donnant plus de fonctionnalité à l'équipe des permanents et aux bénévoles. Les investissements réalisés ont été de 34 K€.
- Malgré la vacance du poste de directeur général au cours du second semestre 2013, les missions du Comité ont été parfaitement menées. Il est important de remercier et de souligner l'implication de toutes les personnes présentes.

L'augmentation de certaines charges correspond au budget 2013 et donc à la mise en œuvre du plan stratégique (les consultations autour du droit d'entrée des nouveaux membres ou la création d'un fonds de dotation, permettant au Comité d'obtenir de nouvelles ressources dédiées à de nouveaux objectifs au service de son projet associatif).

L'augmentation nécessaire des cotisations des membres a permis de compenser la baisse de la subvention du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Pour la seconde année, le Comité a procédé à la valorisation du travail de contrôle, d'expertise, d'accompagnement réalisé par ses bénévoles, cœur de son activité. Cela représente un budget de 1,8 M€. Le budget ainsi cumulé est de 2,5 M€. Le dispositif de contrôle et d'agrément (corps de contrôle et membres de la Commission d'agrément) représente 93 % des 2 845 jours de bénévolat mis à disposition par le Comité au service de ses membres. Cet apport de compétence bénévole est aussi un investissement humain, contribuant à l'amélioration des fonctionnements des membres adhérents au Comité. Ceux-ci reconnaissent les marges de progression du processus de contrôle ainsi réalisées, au bénéfice de l'intérêt général, mis en œuvre par chacune de ces organisations.

Nous avons tous choisi de participer à la définition du projet associatif du Comité. L'implication des membres en la matière confirme l'intérêt que nous portons aux missions du Comité. Nous savons que ce modèle unique en France est extrêmement précieux au monde associatif dans son ensemble. Le Comité est le garant d'un monde associatif désintéressé et rigoureux dans sa gestion, transparent et pratiquant des appels à la générosité publique et une communication de qualité.

Dans un contexte économique difficile et persistant, les associations, les fondations et les fonds de dotation jouent un rôle déterminant pour notre société en portant des valeurs essentielles. La générosité publique est primordiale pour que nos structures disposent des moyens nécessaires dans la mise en œuvre de leurs missions au bénéfice de l'intérêt général. Ainsi, le rôle de tiers de confiance du Comité, garant d'une gestion rigoureuse, de la qualité de l'organisation, d'une éthique, d'une déontologie, accompagnera les donateurs dans leurs investissements et les valeurs auxquelles ils adhèrent.

Compte tenu de son expertise, de son expérience et de son rôle de tiers de confiance, de plus en plus d'associations, de fondations et de fonds de dotation vont s'adresser au Comité. Dans la perspective de ces nouvelles sollicitations, le Comité adaptera son modèle pour y répondre de manière optimale •

Analyse et commentaires des comptes

I - Introduction

Les comptes du Comité de la Charte ont été arrêtés au 31 décembre 2013 aux sommes suivantes :

Total du bilan = 631 897 €

Total des produits du compte de résultat = 679 815 €

Résultat de l'exercice = 24 255 €

Le Comité de la Charte ne faisant pas appel à la générosité publique, il n'établit pas de Compte d'Emploi des Ressources.

Les comptes du Comité de la Charte ont été audités par le cabinet SLG Expertise, commissaire aux comptes de l'association, représenté par Mme Marion Bolze. Il certifie l'ensemble des comptes de l'exercice 2013 et les documents financiers présentés.

II - Le compte de résultat

2.1 - Analyse des produits

Le **total des produits** atteint 679 815 € en 2013 contre 648 664 € en 2012 (+4 %).

Les principaux postes sont les suivants :

Les **subventions d'exploitation** s'élèvent à 90K€ en 2013 contre 115K€ en 2012. Cette somme est répartie entre 70K€ venant de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative pour l'année 2013 (90K€ en 2012), 20K€ venant de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC). A noter en 2012, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5K€ du Crédit coopératif pour la refonte du questionnaire de base.

Les **cotisations** s'établissent à 575 440 € en 2013 contre 523 400 € en 2012 en raison de l'augmentation des barèmes de cotisations validée lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2013.

Les **produits financiers** s'élèvent à 6 318 € en 2013 contre 9466 € en 2012 en raison de la baisse importante en 2013 des taux de rémunération des comptes sur livret associatif.

Les **produits exceptionnels** de 2 752 € correspondent à la provision de la taxe foncière 2010 non refacturée par l'UNIOPSS dans le cadre des frais engagés en 2010 et annulé au 31/12/2013.

Le **transfert des charges** s'élève à 3 304 € et correspond aux indemnités journalières de la sécurité sociale et à l'indemnité prévoyance à recevoir fin 2013 et début 2014.

2.2 - Analyse des charges

Le **total des charges** 2013 s'élève à 655 559 € ; il est en hausse de 13 % par rapport aux charges 2012 d'un montant de 577 839 €.

Le poste des **achats** s'élève à 38 810 €, en baisse par rapport à 2012. Celle-ci s'explique principalement du fait notamment d'une dépense inférieure à la prévision concernant la réalisation du 6ème baromètre de la confiance par TNS Sofres.

Les **services extérieurs** (location immobilière, entretien et réparation des locaux, assurances et maintenance du site Internet) s'établissent à 64 631 € en 2013, un montant en légère hausse par rapport à 2012 (63 659 €) en raison de l'augmentation du loyer à partir de septembre 2013.

Les **autres services extérieurs** (rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de déplacement et de repas, frais postaux et de téléphone et frais de colloque ou séminaire) s'élèvent à 152 328 € en 2013 contre 106 382 € en 2012. Cette augmentation concerne les « rémunérations intermédiaires-honoraires » :

- différentes consultations effectuées auprès du cabinet Ernst&Young (25K€),
- prestations exceptionnelles de l'attachée de presse (5K€),
- formation media training du directeur général (4K€).

A NOTER : introduction en 2013 dans la présentation du compte de résultat d'une séparation entre les « frais et déplacements des bénévoles » et les « déplacements missions/réceptions ».

Les **charges de personnel** s'établissent à un total de 350 050 € hors impôts et taxes sur rémunération. Elles se répartissent comme suit :

- rémunérations de personnel pour 207 491 €,
- charges sociales pour 99 084 € (incluse la contribution à la formation continue)
- mise à disposition (UNIOPSS/Caisse des Dépôts) pour 46092 € en 2013 contre 38 343 € en 2012 (augmentation de la mise à disposition par la Caisse des Dépôts) ; un reclassement des mises à dispositions à été effectué pour une meilleure analyse des charges de personnel,
- variation des congés payés négative, soit 2 618 €.

L'augmentation des charges de personnel d'environ 14 % par rapport au réel 2012 est due au recrutement d'une chargée de mission à partir de juillet 2013, au départ du directeur général (indemnité de rupture conventionnelle) et de l'augmentation de la mise à disposition Caisse des Dépôts.

Les charges de personnel sont inférieures au budget prévisionnel car la chargée de mission a interrompu son contrat. A noter également le remplacement d'une salariée en congé maternité.

En « dotation pour amortissement, provisions et engagements » figure une **provision sur salaires** de 14 372 € corres-

pendant à la rémunération et aux charges sociales du directeur général pour la fin de contrat de janvier 2014.

Les **impôts et taxes** s'élèvent à 21 031 € en 2013 contre 18 003 € en 2012. Les impôts et taxes en 2013 sont répartis comme suit : 15 299 € de taxe sur les salaires, 1 516 € d'impôts sur les sociétés et 4 216 € de taxes refacturées par l'UNIOPSS concernant les locaux (taxe foncière, taxe des déchets et taxe des bureaux).

Les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 14 308 € en 2013, contre 17 937 € en 2012. En effet en 2012 la refonte du questionnaire de base a été entièrement amortie concomitamment à l'attribution par le Crédit coopératif d'une subvention d'exploitation pour ce projet. Les amortissements 2013 se répartissent entre le site Internet, le mobilier et les travaux d'aménagement des locaux.

2.3 - Le résultat

Les soldes intermédiaires de gestion s'établissent de la manière suivante :

	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat d'exploitation	16 701,17	63 630,49	44 635,67
Résultat financier	6 318,05	9 466,36	8 422,95
Résultat exceptionnel	2 752,47	-	-
Impôt sur les sociétés	1 516	2 272,00	2 021,00
Variations fonds dédiés	-	-	-
Résultat net (y compris fonds dédiés)	24 255,69	70 824,85	51 037,62

Le résultat de l'exercice 2013 se solde par un excédent de 24 255 €.

Sous réserve du vote de l'Assemblée générale, ce résultat augmentera notre report à nouveau qui s'établira alors à 9 mois de charges d'exploitation.

III - Le bilan

3.1 - Total du bilan

Le **total du bilan** au 31 décembre 2013 est de 631 897 € contre 577 585 € pour l'exercice 2012.

3.2 - Actif

A l'**actif**, les **immobilisations** s'élèvent, après amortissements de l'exercice, à 56 620 €, contre 21 129 € en 2012. Cette augmentation résulte des travaux d'aménagement des locaux à hauteur de 34K€ et du transfert des immobilisations en cours en 2012 à hauteur de 9K€ correspondant à la nouvelle marque d'agrément du Comité utilisée à partir

de janvier 2013.

Les **acomptes versés** s'élèvent à 1 500 € en 2013. Ces avances correspondent à la prestation pour la maintenance du logiciel du questionnaire de base hébergé sur le site Internet.

Les **charges constatées d'avance** s'établissent à hauteur de 6 854 € en 2013, contre 31 112 € en 2012. L'on constate un décalage dans le temps par rapport à 2012 à la suite de la non facturation fin 2013 des frais engagés, les loyers et les mises à disposition pour le 1er trimestre 2014 de la part de l'UNIOPSS.

Les **disponibilités** s'élèvent à 553 558 € en 2013, contre 509 644 € en 2012. Elles sont placées au CIC sur un compte sur livret et un livret associatif, et représentent plus d'une demi-année d'exploitation.

3.3 - Passif

Le **passif** se décompose en :

- un **report à nouveau positif** de 442 536 €, après intégration du résultat 2012,
- le **résultat de l'exercice 2013** de + 24 255 €, en attente d'affectation,
- un **compte fournisseurs**, qui s'élève à 49 834 €, en diminution par rapport à l'exercice 2012 (-10 %). Ce solde correspond aux fournisseurs suivants :

- UNIOPSS : facture tickets restaurants pour le 4ème trimestre 2013 ;
- Ernst&Young : facture du solde pour les travaux concernant le fonds de dotation ;
- Assurance Saint Christophe pour l'année 2014 ;
- Note de frais des bénévoles concernant la fin de l'année 2013 ;

et aux factures non encore parvenues au 31 décembre 2013 mais correspondant à l'année 2013 :

- Caisse des Dépôts : mise à disposition de Patrick Baquin pour l'année 2013 ;
- Prestation de l'attachée de presse pour 12/2013 ;
- Cabinet Leo Jegard : facture pour l'expertise comptable 2013 à recevoir en 2014 ;
- Cabinet SLG Expertise : facture correspondant à l'intervention du commissaire aux comptes pour l'année 2013.

- les **dettes fiscales et sociales** s'élèvent à 105 270 € en 2013 contre 60 020 €, correspondant :

- aux charges sociales du Comité du 4^{ème} trimestre 2013,
- à l'indemnité de rupture conventionnelle, aux salaire et charges sociales de janvier 2014 du directeur général,
- aux provisions des congés payés restant au 31/12/13.

VI - Conclusion

L'exercice 2013 dégage un **résultat positif de + 24 255 €**. Après incorporation de l'exercice 2013, le report à nouveau s'établira à 476 792 € ce qui représente 72 % des charges 2013 •

BILAN

au 31 décembre 2013

	ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2013			Exercice N-1 clos le 31/12/2012
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	53 105,52	45 785,99	7 319,53	9 293,14
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Logiciels, droits & valeurs similaires	53 105,52	45 785,99	7 319,53	9 293,14
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :	84 264,21	35 193,45	49 070,76	11 680,60
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels				
	Autres	84 264,21	35 193,45	49 070,76	2 531,20
	Immobilisations corporelles en cours				9 149,40
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières	230,61	0,00	230,61	156,24
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances immobilisées	230,61		230,61	156,24	
	TOTAL I	137 600,34	80 979,44	56 620,90	21 129,98
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Autres				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 506,90		1 506,90	1 500,00
	Créances :	13 356,83	0,00	13 356,83	14 198,74
	• Créances usagers et comptes rattachés	9 415,00		9 415,00	13 595,00
	• Autres	3 941,83		3 941,83	603,74
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	553 558,16		553 558,16	509 644,13	
COMPTES DE REGULARISA- TION	Charges constatées d'avance	6 854,87		6 854,87	31 112,66
	TOTAL II	575 276,76	0,00	575 276,76	556 455,53
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	712 877,10	80 979,44	631 897,66	577 585,51

BILAN

au 31 décembre 2013

	PASSIF (avant répartition)	Exercice N clos le 31/12/2013	Exercice N-1 clos le 31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	452 536,71	381 711,86
	Résultat de l'exercice	24 255,69	70 824,85
	Résultat en instance d'affectation		
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	• Apports		
	• Legs et donations		
	• Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	TOTAL I	476 792,40	452 536,71
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
FONDS DEDIES	Fonds dédiés :		
	• Sur subventions de fonctionnement		
	• Sur autres ressources		
	TOTAL II	0,00	0,00
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 834,88	55 879,40
	Dettes fiscales et sociales	105 270,38	60 020,00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 149,40
	Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance		
	TOTAL III	155 105,26	125 048,80
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	631 897,66	577 585,51

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2013

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2013 AU 31/12/2013	Exercice N clos le 31/12/2013	Exercice N-1 clos le 31/12/2012
Ventes de marchandises		
Prestations de services facturées	2 000,00	
• Prix de journée		
• Dotation Globale		
• Autres		
Subventions d'exploitation	90 000,00	115 000,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 304,64	
Cotisations	575 440,00	523 400,00
Autres produits (hors cotisations)		798,42
TOTAL I	670 744,64	639 198,42
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) :		
• Achats de marchandises		
• Variations des stocks		
• Achats de matières premières et autres approvisionnements		
• Variations des stocks		
Autres charges externes	305 809,57	278 305,35
Impôts, taxes et versements assimilés	16 304,00	13 294,00
Salaires et traitements	209 809,71	172 963,23
Charges sociales	107 514,53	92 170,90
Dotation aux amortissements et aux provisions		
• Sur immobilisations : dotation aux amortissements	14 307,62	17 936,76
• Sur immobilisations : dotation aux provisions		
• Sur actif circulant : dotation aux provisions		
• Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	298,04	897,69
TOTAL II	654 043,47	575 567,93
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 701,17	63 630,49
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2013

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2013 AU 31/12/2013	Exercice N clos le 31/12/2013	Exercice N-1 clos le 31/12/2012
Produits financiers :		
• De participations		
• D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
• Autres intérêts et produits assimilés	6 318,05	9 466,36
• Reprise sur provisions et transferts de charges		
• Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	6 318,05	9 466,36
Charges financières :		
• Dotations aux amortissements et aux provisions		
• Intérêts et charges assimilées		
• Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6 318,05	9 466,36
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	23 019,22	73 096,85
Produits exceptionnels :		
• Sur opérations de gestion	2 752,47	
• Sur opérations en capital		
• Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	2 752,47	
Charges exceptionnelles :		
• Sur opérations de gestion		
• Sur opérations en capital		
• Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 752,47	
• Impôt sur les sociétés (IX)	1 516,00	2 272,00
Total des produits (I+III+V+VII)	679 815,16	648 664,78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	655 559,47	577 839,93
SOLDE INTERMEDIAIRE	24 255,69	70 824,85
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Excédent ou déficit	24 255,69	70 824,85
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
• Bénévolat	1 854 614	1 511 491
• Prestations en nature		
• Dons en nature		
Total		
Charges		
• Secours en nature		
• Mise à disposition gratuite de biens et services		
• Personnel bénévole	1 854 614	1 511 491
Total		

LE COMITÉ DE LA CHARTE

15/17, RUE ALBERT 75013 PARIS

TÉL : 01. 53. 36. 35. 02 / 03

CONTACT@COMITECHARTE.ORG

WWW.COMITECHARTE.ORG



SUIVEZ LE COMITÉ SUR TWITTER @DONENCONFIANCE

REJOIGNEZ LE COMITÉ SUR FACEBOOK FACEBOOK.COM/DONENCONFIANCE